

# vies de famille

Le magazine des Caf

FÉVRIER 2016

## Vie quotidienne

### Lycée

Accompagner  
votre enfant vers  
la bonne filière

**ENCART DÉPARTEMENTAL**  
TOUTES LES INFOS DE VOTRE CAF  
EN PAGES CENTRALES

## DOSSIER

# Adolescence une grande aventure



## PAGE SPÉCIALE

La Prime d'activité  
100 % connectée





04



06



09

## VOS PRESTATIONS

**P. 04 GARDE D'ENFANTS**  
Le Cmg, un complément essentiel

**P. 06 VIE QUOTIDIENNE LYCÉE**  
Accompagnez votre enfant vers la bonne filière

**P. 08 INTERNET**  
L'emploi entre particuliers sur le bout des doigts

**P. 09 DOSSIER ÉDUCATION**  
Parents d'ado: une grande aventure!

**P. 13 PAGE SPÉCIALE**  
La Prime d'activité : 100 % connectée

**P. 14 ENTRETIEN**  
Laurence Rossignol, secrétaire d'État chargée de la Famille

**RETROUVEZ VOTRE ENCART DÉPARTEMENTAL EN PAGES CENTRALES**

## ÉDITO

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, une nouvelle prestation est versée par les Caf pour les travailleurs aux revenus modestes: la Prime d'activité. Plus efficace, mieux ciblée, cette allocation soutient tous les actifs, dès l'âge de 18 ans, grâce à un complément de revenus. Première demande, déclaration de ressources sur le site caf.fr... la branche Famille simplifie les démarches. Pour tout savoir sur cette nouvelle allocation, rendez-vous p. 13. Dans ce numéro, ne ratez pas non plus notre dossier sur l'adolescence. Là aussi, les Caf vous proposent de nombreuses solutions pour vous aider à traverser cette période parfois difficile à vivre pour les jeunes... et leurs parents.

Bonne lecture.

**Daniel Lenoir**  
Directeur général de la Caisse nationale des Allocations familiales

## VOS QUESTIONS/NOS RÉPONSES

VOUS AVEZ DES QUESTIONS À PROPOS DE VOS PRESTATIONS CAF, **vies de famille** VOUS RÉPOND

« Les conditions pour percevoir les allocations familiales sont-elles différentes quand on vit dans un département d'outre-mer ?

**Vies de famille.** Dans les Dom, les allocations familiales sont versées dès le premier enfant. En dehors des conditions générales, les familles doivent donc avoir un enfant à charge de moins de 20 ans, contre deux en métropole, pour en bénéficier. Le montant pour un enfant est alors de 23,78 euros par mois. Ces allocations sont majorées en fonction de l'âge. Dès ses 11 ans, vous bénéficiez de 14,92 euros en plus. Une majoration s'élevant à 22,92 euros quand il atteint 16 ans. À partir du deuxième enfant, le montant est le même qu'en métropole. »

« Ma fille a travaillé cet hiver : quelles conséquences pour nos allocations ?

**Vies de famille.** Les prestations familiales couvrent les enfants dits « à charge ». Or, qui dit revenus des enfants ne signifie plus forcément qu'ils sont à votre charge. Mais pas de panique! Primo: vous devez déclarer à votre Caf les salaires de votre fille. Secundo: ses revenus sont pris en compte sur une période de six mois (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars). Ils ne doivent pas dépasser 893,25 euros par mois. Par exemple, si votre fille a gagné 1200 euros en décembre 2015 et 600 euros en janvier 2016: (1200 + 600)/6 mois = 300 euros par mois en moyenne. Dans ce cas, pas de problème: votre fille est toujours considérée à votre charge et vos allocations ne sont pas revues. »

« Je perçois l'Aah. Que se passe-t-il si je reprends une activité professionnelle ?

**Vies de famille.** Dans certaines conditions, il est possible de conserver l'allocation aux adultes handicapés (Aah) tout en reprenant un travail. Si vous commencez ou reprenez une activité en milieu ordinaire, vous continuez à percevoir l'Aah durant six mois. Au-delà de cette période, votre droit éventuel à l'Aah est calculé en fonction de vos revenus d'activité, sur lesquels un abattement est appliqué. Si vous intégrez un établissement ou un service d'aide par le travail (Esat), l'Aah est calculée selon des modalités particulières. Comme dans le cas en milieu ordinaire de travail, un abattement est appliqué à vos revenus de travail, avant leur prise en compte pour le calcul de l'Aah. »



Photos de couverture: métropole et Outre-mer © SADEUGA/GETTY IMAGES.

**VIES DE FAMILLE, LE MAGAZINE DES CAF** Prix au numéro: 0,30 €. N° ISSN: se référer aux pages locales. **Commission paritaire:** 0917 M 08379. **Dépôt légal:** février 2016. **Édité par:** Caf de Meurthe-et-Moselle/Mission nationale Vies de Famille, 21, rue de Saint-Lambert, 54046 Nancy Cedex. **Directeur de la publication du magazine national:** Daniel Lenoir, Directeur général de la Cnaf. **Directeur de publication délégué:** Béatrice Degruilliers de la Brosse. **Directeur de la publication de l'encart départemental:** Directeur de la Caf. **Rédacteur en chef:** Mehdi Hariri. **Secrétaire de rédaction:** Julien Pillé. **Mission nationale des Caf pour la gestion du magazine:** Caf de Meurthe-et-Moselle. **Rédaction:** PCA, 117, rue de Rennes, 75006 Paris. **Ont collaboré à ce numéro:** Pascal Clouet, Philippe Clouet, Sandrine Cunha et Maréva Tixier.

**CONCEPTION ET RÉALISATION:** Prisma Creative Media, 13, rue Henri-Barbusse, 92624 Gennevilliers Cedex. **Service lecteurs:** 0173 05 67 50. **Directrice exécutive:** Géraldine Pangrazzi. **Coordination:** Clotilde Delaunay. **Direction artistique:** Matthieu Woltz. **Concepteur réalisateur:** Fella Saïdi-Tournoux. **Révision:** Jeanne El Aye. **Service photo:** Nathalie François (chef de service), Frédérique Lajoix (adjointe), Aïx de France, Marina Mussche. **Fabrication:** Prisma Creative Media.

**RÉGIE PUBLICITAIRE:** Mistral Média (01 40 02 99 00). **Directeur commercial:** Luc Lehéricy. **Directeur de publicité:** Vivian Favro. **IMPRIMEUR:** Maury Imprimeur, Z.I. route d'Étampes, 45331 Malsherbès Cedex. Aucune information de ce magazine ne peut être reproduite sans l'accord de l'éditeur. Chaque édition contient un encart d'informations départementales entre les p. 08 et 09. Sur certains départements uniquement, jeté sur la 4<sup>e</sup> de couverture : encart publicitaire 2 pages Aria. Encart publicitaire 2 pages Culture et formation. Encart publicitaire 2 pages Distanca. Encart publicitaire 2 pages Animadis. Sur la couverture cavalier 4 pages CNAF/Vies de famille.

**À L'ATTENTION DES LECTEURS** Vies de Famille est un magazine d'information dont l'objectif est de vous sensibiliser sur vos droits. L'équipe de rédaction met tout en œuvre pour assurer la fiabilité de ces informations. Néanmoins, la réglementation étant complexe, il est souvent difficile de l'expliquer dans ses moindres détails. C'est pourquoi seuls les services de votre caisse d'Allocations familiales sont en mesure de confirmer si vous remplissez toutes les conditions pour bénéficier de telle ou telle prestation. Seule la notification officielle de votre Caf a une valeur juridique.

**GARDE D'ENFANTS**

# Le Cmg, un complément essentiel

CMG. RETENEZ BIEN CES TROIS LETTRES. SI VOUS EMPLOYEZ UN(E) ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) AGRÉÉ(E) OU UN(E) GARDE À DOMICILE POUR VOTRE ENFANT DE MOINS DE 6 ANS, LE COMPLÉMENT DE LIBRE CHOIX DU MODE DE GARDE PEUT ALLÉGER VOS DÉPENSES.



**L**ors d'une naissance ou d'une adoption, vous pouvez bénéficier de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), qui comprend notamment le complément de libre choix du mode de garde. Versé par la Caf, le Cmg permet de diminuer les frais occasionnés par la garde de votre enfant de moins

de 6 ans. Par exemple, il peut servir à payer une partie du salaire de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou de la garde à domicile que vous employez. Son montant varie selon plusieurs critères : vos ressources, la composition de votre foyer et l'âge de l'enfant gardé ; un minimum de 15 % de la dépense reste à votre charge. Autre

condition: le salaire brut de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ne doit pas dépasser un plafond fixé à 48,05 euros par jour et par enfant gardé.

La Caf prend également en charge la totalité - ou une partie, dans le cas de l'emploi d'une garde à domicile - des cotisations et contributions sociales associées au salaire.

### Calculez votre participation sur [pajemploi.urssaf.fr](http://pajemploi.urssaf.fr)

Côté démarches, rien de plus simple. Une fois que vous avez déposé votre demande, la Caf déclare l'activité de votre salarié(e) au centre Pajemploi. Il vous reste ensuite à rémunérer directement votre employé(e) et à déclarer tous les mois sa rémunération sur le site [pajemploi.urssaf.fr](http://pajemploi.urssaf.fr). Le centre calcule les cotisations prises en charge par la Caf et vous indique la participation que vous devez verser en complément. Enfin, il adresse à votre salarié(e) l'attestation qui fait office de bulletin de salaire.

Pascal Clouet

#### ► EN SAVOIR PLUS

Pour estimer vos droits à la prestation d'accueil du jeune enfant, rendez-vous sur le site [caf.fr](http://caf.fr), rubrique « S'informer sur les aides, Petite enfance »



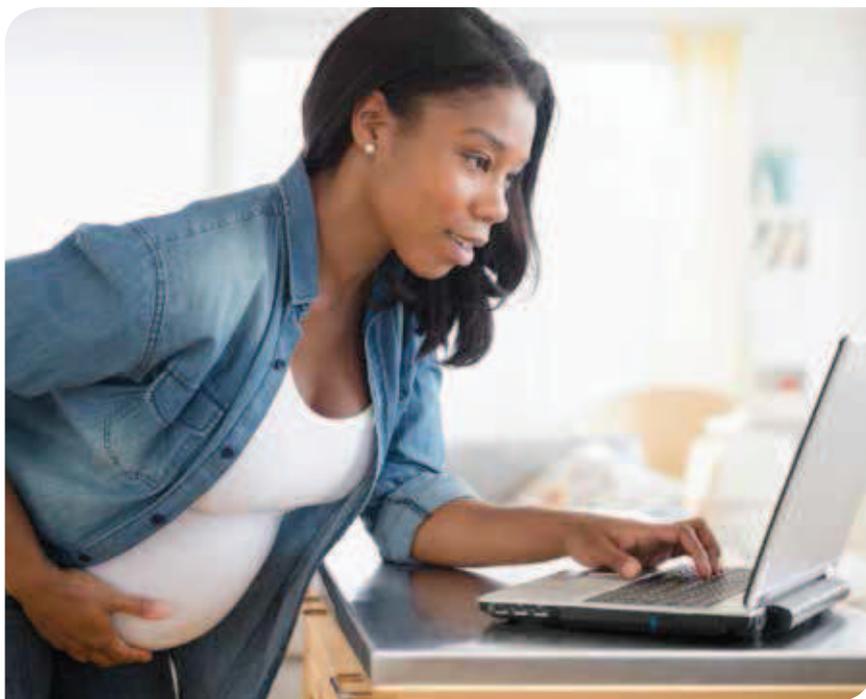
#### BON À SAVOIR

##### Structures d'accueil : des critères spécifiques

Si vous avez recours à une microcrèche, à une entreprise qui met à disposition des assistantes maternelles ou des gardes à domicile, vous pouvez bénéficier du Cmg, qui participe partiellement à leur financement. Pour cela, votre enfant doit être gardé au minimum seize heures dans le mois. Dans le cas d'une microcrèche, la tarification horaire de la structure ne doit pas dépasser 11 euros.



[www.caf.fr/vies-de-famille](http://www.caf.fr/vies-de-famille)  
Découvrez d'autres sujets sur le site de votre magazine



## GROSSESSE

# La déclaration en quelques clics !

**Futures mamans, vos démarches administratives se simplifient. Plus besoin d'envoyer le certificat papier de premier examen prénatal, en trois volets, pour déclarer votre grossesse à la Caf et à l'Assurance maladie. Votre professionnel de santé peut accomplir pour vous cette formalité sur Internet.**

Vous venez d'apprendre que vous êtes enceinte ? De nombreuses démarches sont à accomplir, dont la déclaration auprès de la Caf et de la caisse primaire d'Assurance maladie. Une fois remplie, cette formalité vous permet, en règle générale, de bénéficier du remboursement de vos frais médicaux et de voir votre situation étudiée pour certaines prestations de votre Caf. Munis de votre carte vitale et de leurs cartes professionnelles, sages-femmes et médecins libéraux peuvent effectuer cette démarche à votre place. Le tout en se connectant à l'espace pro du site de l'Assurance maladie. Ensuite, à vous de jouer !

#### Plus facile, plus rapide

Une fois informée de votre grossesse, la Caf vous invite à compléter votre dossier en ligne ou simplement à confirmer votre situation. Puis, elle examine votre droit à la Prime à la naissance. Si vous n'êtes pas allocataire, vous devez en faire

la demande sur le site [caf.fr](http://caf.fr), rubrique « Services en ligne ». Mis en place dans le cadre de la simplification souhaitée par le gouvernement, ce dispositif garantit la fiabilité des informations transmises, permet une gestion facilitée de la déclaration de grossesse, ainsi qu'une prise en compte plus rapide de votre situation et de vos droits.

Bien entendu, ces informations ne sont consultables que par des professionnels habilités et soumis au secret professionnel. À ce jour, ce service n'est ni ouvert aux praticiens hospitaliers ni aux centres de santé. Seules les futures mamans affiliées au régime général de la Sécurité sociale, au Régime social des indépendants (Rsi) et à la Mutualité sociale agricole (Msa) peuvent en bénéficier.

Sandrine Cunha

#### ► EN SAVOIR PLUS

Sur le site de l'Assurance maladie [ameli.fr](http://ameli.fr)

## LYCÉE

# Accompagnez votre enfant vers la bonne filière



DANS QUELQUES MOIS, LES ÉPREUVES DU BAC! AVANT DE SE PLONGER DANS LEURS RÉVISIONS, LES LYCÉENS DOIVENT RÉPONDRE À UNE QUESTION CRUCIALE: QUE FAIRE L'ANNÉE PROCHAINE? ET IL FAUT AGIR VITE: LES PROCÉDURES D'INSCRIPTION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DÉMARRENT MAINTENANT !

**C**ertains jeunes connaissent depuis longtemps le métier qu'ils souhaitent exercer; pour d'autres, c'est le flou artistique. L'entourage a donc un rôle essentiel à jouer pour les aider à trouver leur chemin. Cursus à temps plein ou en alternance? Dans une école ou à l'université? Pour bien choisir sa voie, votre enfant doit commencer par s'interroger sur ses aspirations, ses centres d'intérêt, sa capacité de travail et son aptitude à se lancer dans de longues études. Des tests de personnalité peuvent l'aider à

dresser son profil. Cette première étape passée, l'adolescent doit se documenter sur les métiers et les formations appropriées. De nombreux professionnels sont à sa disposition pour l'aider dans sa quête: professeurs et conseillers d'orientation au lycée, centres d'information et d'orientation (Cio), ou encore centres d'information et de documentation jeunesse (Cidj).

#### Préinscription sur admission-postbac.fr

Projet défini ou non, il est toujours intéressant pour votre enfant de se rendre aux journées portes ouvertes des établissements d'enseignement supérieur, ainsi qu'aux salons et autres forums. Il peut y rencontrer des enseignants et des étudiants qui lui permettront d'appréhender plus concrètement ce futur cursus. De nombreux sites Internet (onise.fr, education.gouv.fr...) offrent, eux aussi, une mine d'informations.

Votre ado sait à présent ce qu'il souhaite faire après le bac? Il est donc essentiel de suivre le calendrier des inscriptions. En la matière, il y a une procédure dont il faut connaître les grandes étapes: l'« Admission postbac » (Apb). Si certaines écoles disposent de leurs propres modalités d'inscription, beaucoup passent par cette démarche en ligne. Obligatoire pour tous les élèves de terminale et accessible sur admission-postbac.fr, elle permet de se préinscrire dans plusieurs filières.

#### Les dates à ne pas rater

Cette procédure suit un calendrier précis. Première période: du 20 janvier au 20 mars, l'élève doit s'inscrire sur la plateforme dédiée et saisir ses vœux d'orientation par ordre de préférence. Une demande correspond à une formation dans un établissement. Si le futur bachelier vise plusieurs parcours dans une même école, il doit alors renseigner plusieurs vœux. Attention au positionnement des demandes. Lorsqu'un vœu est accepté, tous ceux moins bien positionnés sont annulés!

Le lycéen peut en émettre jusqu'à 36 et en modifier l'ordre jusqu'au 31 mai. Il doit ensuite les confirmer, puis envoyer ses dossiers de candidature « papier ». Dès juin, il sait quelles formations sont prêtes à l'accueillir et il est invité à répondre aux propositions qu'il a reçues. En juillet, une fois le bac en poche et son choix définitif entériné, il doit s'inscrire administrativement dans l'établissement qu'il intègrera à la rentrée.

Sandrine Cunha



### BON À SAVOIR

#### Une seconde chance

Votre enfant ne s'est pas inscrit dans les temps à Apb, a omis de formuler, de confirmer ses vœux, ou n'a obtenu aucune réponse favorable? Rassurez-vous, des solutions de repli existent! Ainsi, il aura la possibilité de s'inscrire dès le mois de juin - et jusqu'à mi-septembre - à la procédure complémentaire d'Apb, afin de se porter candidat sur les dernières places vacantes. Il pourra alors émettre jusqu'à 12 vœux, mais son choix sera logiquement plus limité.

## ÉTUDIANTS

# Stagiaires, on vous considère

CHAQUE ANNÉE, 1,2 MILLION DE JEUNES DÉCOUVRENT LE MONDE DE L'ENTREPRISE GRÂCE AUX STAGES, AVEC PARFOIS DES ABUS. DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2015, LA LÉGISLATION S'EST RENFORCÉE ET LEUR GARANTIT UNE MEILLEURE PROTECTION.



**3**,60 euros de l'heure: c'est le tarif minimal auquel doit être rémunéré tout stagiaire présent plus de deux mois dans une entreprise. Bien sûr, l'employeur est libre de lui accorder plus. Ce salaire doit être versé tous les mois, à compter du premier jour de stage.

Pour lutter contre le travail déguisé, la présence d'un stagiaire dans une même entreprise est dorénavant limitée à six mois. Il possède les mêmes avantages que tout salarié: tickets restaurant, prise en charge des frais de transport... Pour les stages de plus de deux mois, la convention doit prévoir la possibilité de congés et d'autorisations d'absence.

Le stagiaire doit être encadré par deux tuteurs: un enseignant référent de son établissement de formation et un employé désigné au sein de l'organisme d'accueil. Lorsque le stage se fait à temps complet, la présence imposée doit être la même que pour les autres salariés: durées de travail quotidiennes et hebdomadaires, poste de nuit, repos et jours fériés. En outre, l'employeur a interdiction de confier au stagiaire des tâches qui pourraient être dangereuses pour sa santé.

#### 15% des effectifs au maximum

Dernier point: la loi limite le recours aux stagiaires. Dans une entreprise de 20 salariés et plus, leur nombre ne peut pas représenter plus de 15% des effectifs. Les sociétés plus petites ne peuvent pas, quant à elles, accueillir plus de trois stagiaires simultanément. En cas de non-respect de ces quotas, les employeurs risquent une amende.

Philippe Clouet

## INTERNET

# L'emploi entre particuliers sur le bout des doigts

EN VOUS CONNECTANT SUR [WWW.NET-PARTICULIER.FR](http://WWW.NET-PARTICULIER.FR), VOUS ACCÉDEZ À TOUTES LES INFORMATIONS UTILES ET PRATIQUES SUR L'EMPLOI À DOMICILE. SALARIÉ OU EMPLOYEUR, CE SITE EST FAIT POUR VOUS!



**L**e secteur de l'emploi à domicile concerne plus de cinq millions de personnes et regroupe une large palette d'activités : la garde d'enfants, les services de la vie quotidienne - ménage, repassage, cours à domicile, petits travaux, aide à domicile auprès d'une personne âgée ou fragile (hors soins médicaux). Le portail [net-particulier.fr](http://net-particulier.fr) est le fruit d'une collaboration entre les principaux partenaires nationaux impliqués dans le domaine des services à la personne : les acteurs de la protection sociale, dont la Caf, les institutions et les organismes spécialisés. Tous ont regroupé et partagé leurs informations sur ce site unique, pour vous simplifier la vie.

Par exemple, vous souhaitez faire garder votre enfant de manière régulière ou ponctuelle ? Vous pouvez faire appel à un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou un(e) garde d'enfants à domicile. Rendez-vous à la rubrique dédiée pour entrer en contact avec un(e) professionnel(le) situé(e) dans votre secteur géographique. Rien de plus simple !

### Tout est fait pour vous éclairer

Le portail propose des explications simples, précises et utiles, car l'emploi entre particuliers est soumis à des droits et des obligations. Contrat de travail, modalités de paiement du salaire, utilisation du chèque emploi service... tout est

fait pour vous éclairer. Enfin, vous pouvez estimer, par le biais d'un simulateur, le coût de l'emploi d'un salarié à domicile (montant des cotisations, salaire, aide et avantage fiscal éventuel...).

Vous travaillez pour un particulier ou vous l'envisagez ? Ce site est aussi fait pour vous. Les informations pratiques sur le bulletin de paie, la durée de travail, les congés, la période d'essai, la protection sociale, la formation professionnelle ou les obligations avant l'embauche vous permettent d'y voir plus clair.

**Pascal Clouet**

### ► EN SAVOIR PLUS

[net-particulier.fr](http://net-particulier.fr)



## ÉDUCATION

# Parents d'ado: une grande aventure!

L'ADOLESCENCE EST UNE ÉTAPE SOUVENT COMPLEXE: PARENTS ET ENFANTS CONNAISSENT DES JOIES ET DES RÉUSSITES, MAIS AUSSI DES MOMENTS DIFFICILES. QUELLE COMMUNICATION INSTAURER? COMMENT GUIDER SA FILLE OU SON FILS VERS L'ÂGE ADULTE? FACE À CES QUESTIONS, VOUS N'ÊTES PAS SEULS. DES DISPOSITIFS D'AIDE EXISTENT DANS CE MOMENT CLÉ.

► PAR MARÈVA TIXIER ET PASCAL CLOUET

# Les clés du dialogue

**Q**uand on parle de l'adolescence, on emprunte vite des raccourcis: crises, désaccords avec les parents... Gare aux préjugés ! Adolescence ne rime pas qu'avec insolence. Pour preuve, l'enquête «Le nouveau visage de nos adolescents» menée en 2015 par l'Inserm, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, révèle qu'une grande majorité des 13-18 ans se sent bien dans sa relation avec ses parents.

Premiers projets, premiers engagements, l'adolescence est aussi le temps de l'affirmation de soi et de l'indépendance. Cela ne veut pas dire que le jeune n'a plus besoin de ses parents. Bien au contraire ! Durant cette période, il doit être rassuré, soutenu et accompagné dans sa marche vers l'autonomie. Un besoin d'attachement couplé à un désir de détachement. Au premier abord, cette situation peut sembler paradoxale et déstabilisante. Pourtant, pères et mères doivent apporter l'équilibre dont manquent certains adolescents. Commencez par fixer de nouvelles règles, en concertation avec votre enfant.

Sorties, fréquentations, argent de poche, usages d'Internet ou du smartphone... les sources de conflits sont nombreuses. Évoquez avec lui les sujets sensibles et définissez ensemble le comportement à adopter. Discutez également des limites à ne pas franchir. Ce moment est essentiel car il précise clairement ce que vous attendez de lui, et les sanctions auxquelles il s'expose. Même si votre ado semble d'accord, il s'opposera peut-être à votre autorité ou contestera certaines

de vos décisions. Vous devez alors tenir le cap et continuer à poser le cadre que vous avez fixé ensemble. Cela demande une certaine discipline, mais elle vous sera nécessaire, notamment si vous êtes confrontés à des comportements rebelles. N'hésitez pas à le valoriser et à le récompenser quand il respecte les recommandations fixées. Cela vous permet, au quotidien, d'encourager les attitudes adéquates.

Si une dispute éclate, ce n'est pas un drame. Laissez passer l'orage, puis revenez vers votre enfant. Il doit pouvoir s'exprimer en toute liberté et se sentir écouté. Puis prenez ensemble des décisions pour régler les problèmes.

## Partagez votre expérience...

Malgré la bonne volonté de chacun, il arrive que le dialogue soit rompu. Même s'il n'est pas le plus répandu, c'est le cas de figure que redoutent les parents car il est difficile de savoir comment réagir. Une chose est sûre : n'attendez pas que la situation se détériore pour en parler. L'entourage, la famille, un enseignant, un professionnel de santé, une assistante sociale... autant d'interlocuteurs potentiels pour parler de vos difficultés et bénéficier d'un soutien.

Vous pouvez aussi trouver des réponses en discutant avec des parents qui ont vécu une situation similaire à la vôtre. Financés par les Caf, les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) proposent des actions variées : groupes de parole, café des parents, espaces d'information, conférences, animations ou ateliers.



## 18 205

mesures de médiation  
familiale réalisées  
par les 259 services  
financés par les Caf  
en 2014

© IZABELA HABUR/GETTY IMAGES.



## TÉMOIGNAGES

« Avec les adolescents, il est important de garder le contact. Il faut éviter d'être dans l'affrontement et les laisser exprimer leurs positions. Il faut rester dans la discussion, mais sans tout accepter pour autant. C'est une question d'équilibre. »

**HANH TÔNG** (PRÉPARATRICE EN PHARMACIE), MAMAN DE JOHANNE ET MICKAËL



Près de 50% des adolescents ont confiance en l'avenir et 75% reconnaissent avoir besoin de limites

Source : Inserm, enquête « Le nouveau visage de nos adolescents »

L'objectif est de permettre la rencontre entre parents. En partageant expériences et témoignages, vous trouverez des conseils et, très souvent, des solutions.

### ... ou pensez à la médiation familiale

Sur le site [mon-enfant.fr](http://mon-enfant.fr), vous êtes informés des différentes actions organisées par les structures qui peuvent vous accompagner. La rubrique « Près de chez vous » permet de découvrir les services mis en place dans votre département par les partenaires des Caf. Ce portail fourmille d'informations utiles.

Un espace documentaire est mis à jour très régulièrement et alimente votre réflexion autour de l'éducation des adolescents. Des réseaux sociaux à la nutrition, en passant par les conduites à risque ou la santé, les sujets ne manquent pas !

Face à des situations plus critiques et en cas de conflit ouvert, vous pouvez faire appel à un service de médiation familiale. Un professionnel qualifié et impartial est à vos côtés. Doté de compétences en psychologie et en droit, il est formé à l'écoute et à la négociation entre les personnes. Le coût d'une médiation diffère selon les praticiens. Si vous faites appel à un service conventionné par la Caf, il existe un barème national variable en fonction des revenus. Pour connaître les associations labellisées dans votre département, renseignez-vous auprès de votre caisse d'Allocations familiales.

## LES 5 COMMANDEMENTS

Pour franchir le cap de l'adolescence en toute sérénité, il n'existe pas de recette miracle, l'important est de veiller à :

- 1 Fixer de nouvelles règles
- 2 Maintenir le cap de l'autorité
- 3 Valoriser son enfant lorsque les règles sont respectées
- 4 Ne pas laisser la situation s'aggraver
- 5 En parler à des professionnels ou à d'autres parents (Reaap, médiation...)



## UNE ÉCOLE POUR LES PARENTS

Vous êtes désemparés et avez du mal à gérer la situation avec votre enfant ou votre adolescent ? L'École des parents et des éducateurs peut vous aider. Cette association reconnue d'utilité publique, animée par des professionnels de l'accueil et de l'écoute, recherche, avec vous, les moyens de renouer le fil dans le respect de la confidentialité et de la liberté de parole. Pour connaître les coordonnées de la structure la plus proche, rendez-vous sur le site [ecoledesparents.org](http://ecoledesparents.org).



« La crise d'adolescence n'est pas un mythe ! Mais ses formes peuvent varier : elle peut être silencieuse ou virer à la confrontation. C'est aussi la période de la prise de risque. Aussi, il est essentiel de passer les messages importants pour éviter les problèmes. »

STÉPHANE TURPIN (INGÉNIEUR), PAPA DE GUILLAUME ET GAUTHIER



## En route vers l'autonomie

L'adolescence, c'est accepter de voir grandir son enfant et donc de lâcher du lest. Sur ce chemin vers l'indépendance, le rôle des parents est de se tenir à bonne distance. Seulement, quitte à vivre ses premières expériences sans vous, autant qu'elles soient cadrées. Et sur ce point, la branche Famille et ses partenaires proposent plusieurs dispositifs.

### Rien de tel que... de travailler

Grâce à une première expérience professionnelle, votre enfant s'affirme, tout en gagnant de l'argent de poche. L'animation, par exemple, est un secteur porteur, car il embauche des salariés dès 17 ans. C'est d'ailleurs à partir de cet âge qu'il est possible de passer le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur d'accueil (Bafa) en centre de vacances et de loisirs. Et bonne nouvelle : les Caf peuvent prendre en charge une partie des frais de formation. Une fois en poche, le Bafa permet aux jeunes d'exercer au sein de colonies de vacances et des accueils de loisirs sans hébergement (Alsh). Autre moyen pour prendre son envol : effectuer un séjour loin de la famille. Là aussi, les Caf vous soutiennent. La plupart accordent des aides pour favoriser le départ des adolescents dans des structures collectives agréées : colonies, camps ou gîtes. D'autres caisses ont, elles, choisi de participer à l'opération intitulée « Sac Ados », qui permet aux 16-25 ans d'effectuer un voyage... sans papa et maman.

### ▶ EN SAVOIR PLUS

Pour connaître les détails de l'opération « Sac Ados », connectez-vous sur le site [vacances-ouvertes.asso.fr](http://vacances-ouvertes.asso.fr), rubrique « Jeunes »

# Conduites à risque : informer et protéger

Le passage de l'enfance à l'âge adulte est la période des premières expériences et parfois aussi celle des premiers excès. Alcool, drogues, tabac, addiction à Internet et aux jeux vidéo... les sources d'inquiétude ne manquent pas pour les parents. Une seule réponse : la prévention.



Le besoin de consommer prend le pas sur l'envie ? On parle de conduite addictive. Malaise physique ou psychique, à l'adolescence, les parents doivent être attentifs aux changements de comportement de leur enfant et repérer certains signes comme l'isolement, la tristesse, l'angoisse, les troubles du sommeil ou encore une fatigue chronique.

Si vous remarquez une telle évolution, mais que vous n'arrivez pas à échanger avec votre enfant, n'hésitez pas à faire appel à une aide extérieure, comme les maisons départementales des adolescents. Ces lieux d'information et d'écoute proposent des consultations libres, gratuites et confidentielles.

### Évaluer la dépendance

Une équipe pluridisciplinaire, composée de professionnels du secteur sanitaire

et social, accompagne et oriente les adolescents et leur entourage, quelles que soient les difficultés rencontrées. Autre dispositif dans votre département : les consultations jeunes consommateurs (Cjc). Animées par des spécialistes des addictions et de l'adolescence (médecins, psychologues, éducateurs), leur principe est d'accueillir des jeunes de 12 à 25 ans et leurs familles. Objectif : évaluer la dépendance, proposer une écoute et éventuellement une aide. Les consultations se déroulent généralement au sein des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa), dans les maisons des adolescents (Mda) ou les points accueil et écoute jeunes (Paej). Tous les sujets peuvent être abordés : consommation d'alcool, drogues, utilisation excessive d'Internet, jeux vidéo, réseaux sociaux...



## DES AIDES SUR LE WEB

Le site de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca), [drogues.gouv.fr](http://drogues.gouv.fr), fournit de nombreuses informations et des conseils pratiques. Le portail présente les différents lieux d'accueil, les sites Internet utiles - [drogues-info-service.fr](http://drogues-info-service.fr); [alcool-info-service.fr](http://alcool-info-service.fr); [tabac-info-service.fr](http://tabac-info-service.fr); [joueurs-info-service.fr](http://joueurs-info-service.fr) -, ainsi que les lignes téléphoniques dédiées. Le gouvernement a également lancé [stop-djihadisme.gouv.fr](http://stop-djihadisme.gouv.fr) et le numéro vert 0800 00 56 96 pour informer et lutter contre la radicalisation des plus jeunes.

## NOUVEAUTÉ

# La Prime d'activité : 100 % connectée

DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER, LES CAF VERSENT UNE NOUVELLE PRESTATION : LA PRIME D'ACTIVITÉ. CELLE-CI COMPLÈTE LES RESSOURCES DES TRAVAILLEURS AUX REVENUS MODESTES. *VIES DE FAMILLE* VOUS PRÉSENTE CETTE ALLOCATION DONT LA DEMANDE S'EFFECTUE UNIQUEMENT SUR INTERNET. UNE PREMIÈRE.

**L**a Prime d'activité succède à la prime pour l'emploi et au Rsa activité. Elle est destinée aux personnes exerçant une activité professionnelle - salariés et travailleurs indépendants. Elle est également accessible dès 18 ans, et peut être attribuée aux étudiants ainsi qu'aux apprentis qui perçoivent, durant au moins trois mois, un salaire mensuel de 893 euros net minimum. Son montant est calculé en fonction de la composition et des ressources du foyer. Il varie donc, que vous soyez en couple ou non, avec ou sans enfant à charge (voir exemples ci-contre). Les changements qui interviennent - séparation ou vie de couple, fin ou reprise d'activité, départ ou arrivée d'une personne à charge - sont pris en compte tous les trois mois. Cela assure une fiabilité dans le versement de la prestation et, donc, une plus grande stabilité financière des bénéficiaires.

### Rendez-vous sur [caf.fr](http://caf.fr), 24h/24, 7j/7

Autre spécificité : les démarches se font entièrement en ligne. Plus besoin de formulaires papier, de pièces justificatives à envoyer. Simulation du montant, demande de la prestation ou déclaration de ressources... désormais, toutes les démarches sont acces-

sibles sur le site [caf.fr](http://caf.fr), 24h/24, et 7j/7. Cette simplification accélère et personnalise le traitement de votre dossier. Ce qui ne vous empêche pas d'être accompagné par les partenaires ou les agents de votre Caf. Vous souhaitez faire une demande ? Suivez le guide ! Tout d'abord, connectez-vous sur [caf.fr](http://caf.fr), rubrique « Visite guidée », et rendez-vous sur la page dédiée à la Prime d'activité pour réaliser une simulation. En quelques clics, vous savez si vous pouvez y prétendre et connaissez son montant éventuel. Puis, déposez votre demande selon les instructions. Vous êtes alors informé du montant et de la date du premier versement mensuel. Déclarez ensuite tous les trois mois vos revenus du trimestre précédent.

### ► EN SAVOIR PLUS

Sur la page dédiée à la Prime d'activité [caf.fr/visite-guidee/la-prime-d-activite](http://caf.fr/visite-guidee/la-prime-d-activite)



Pour avoir plus d'informations, flashez directement le QR code.

Vous devez avoir au préalable téléchargé sur votre smartphone une application vous permettant de décoder les flashcodes.



## BON À SAVOIR

### Il n'est pas trop tard !

Vous pensez que vous pouvez percevoir la Prime d'activité depuis janvier mais n'avez pas encore entamé de démarches ? Pas de panique ! Si vous déposez votre dossier avant le 31 mars 2016, ce droit sera étudié et calculé rétroactivement à compter du mois de janvier. Par ailleurs, si vous percevez le Rsa et que vous débutez une activité, vous n'avez aucune demande à faire. Continuez à effectuer votre déclaration trimestrielle : la Caf calculera automatiquement le montant de votre Prime d'activité.

**La Prime d'activité :  
quel montant ?**

Salaire mensuel de **1300 € net**  
 =  
 environ **35 €** de Prime d'activité

Salaire mensuel de **1500 € net**  
 +  
 une pension alimentaire de **100 €**  
 =  
 environ **50 €** de Prime d'activité

Un salaire mensuel de **1135 € net**  
 +  
 des allocations familiales de **129 €**  
 =  
 environ **450 €** de Prime d'activité

Deux salaires mensuels  
 pour un total de **4300 € net**  
 +  
 des allocations familiales de **295 €**  
 =  
**0 €** de Prime d'activité

**INTERVIEW LAURENCE ROSSIGNOL**

# « Les valeurs de la République sont partagées par la majorité des Français »

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ, CONCOURS DE DESSIN SUR LE THÈME DE LA CITOYENNETÉ... UN AN APRÈS LES ATTENTATS DE JANVIER 2015 ET TROIS MOIS APRÈS CEUX DU 13 NOVEMBRE, LA BRANCHE FAMILLE RÉAFFIRME SON ATTACHEMENT AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE. ENTRETIEN AVEC LAURENCE ROSSIGNOL, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE, DES PERSONNES ÂGÉES ET DE L'AUTONOMIE.

Propos recueillis par Mehdi Hariri



**Vies de famille :** Laurence Rossignol, quel message souhaitez-vous adresser aux familles au sujet des actes terroristes survenus le 13 novembre 2015 ?

**Laurence Rossignol :** Je pense bien sûr aux familles qui ont été endeuillées et bouleversées. Ces actes barbares ont aussi atteint l'institution de la famille et la multitude de réalités qu'elle recouvre. J'imagine l'angoisse des pères, mères, frères, sœurs, tantes, oncles, cousins, de celles et ceux qui, ce soir-là, se trouvaient à Paris, l'interrogation des parents quant à l'avenir de leurs

enfants. Les mots qu'il a fallu trouver pour expliquer l'inexplicable aux plus jeunes. Je leur adresse à nouveau mes plus sincères condoléances et les assure de tout mon soutien, même si les mots les plus réconfortants peinent aujourd'hui à trouver un sens.

**VDF :** Depuis cet automne, la charte de la laïcité de la branche Famille est affichée dans les accueils des 102 Caf. En quoi est-il important de rappeler aujourd'hui les règles du vivre ensemble ?

**L.R. :** La charte de la laïcité est issue d'une démarche participative, menée avec les partenaires de la Branche. Ce texte rappelle les valeurs de la République, au cœur de l'action des caisses, comme la neutralité et la solidarité. Pour les 35 000 salariés des Caf, il est sécurisant d'avoir un document qui rappelle les codes de conduite de chacun. Par ailleurs, les Caf restent des lieux très fréquentés par le public. Ce texte peut donc aider les allocataires à mieux comprendre ce qu'est la laïcité et ses conséquences pratiques. Mais ce texte n'a d'efficacité que s'il est accompagné d'explications et nous cherchons à poursuivre nos efforts dans ce sens.

**VDF :** Justement, vous avez multiplié les actions autour de cette thématique avec, notamment, un concours de dessin, l'an dernier.

**L.R. :** Après les attentats de janvier 2015, nous nous sommes demandé comment les enfants allaient recevoir ces informations. Notre première réflexion était donc dirigée vers les parents. Comment les aider à engager le dialogue dans leur famille ? Ce concours sur le thème de la citoyenneté et du vivre ensemble était un prétexte pour discuter de ce qui s'était passé. Grâce à ce sujet libre, chacun pouvait entrer dans la citoyenneté, avec ses mots, ses couleurs, ses dessins. Nous avons délibérément souhaité qu'il ne soit pas réservé qu'aux enfants. Ce concours se devait d'être ouvert à tous, car les valeurs de la République sont partagées par l'immense majorité des Français.

**VDF :** Vu le succès remporté par le concours, que va-t-il se passer cette année ?

**L.R. :** Avec le dessin, il n'y a pas de barrière de la langue. Que l'on parle bien ou pas, que l'on sache écrire ou pas encore, le dessin permet de s'exprimer, en réunissant les membres d'une famille autour d'un sujet. C'est pourquoi je souhaite poursuivre cette démarche avec un nouveau concours en 2016. Restez attentifs à la lecture de *Vies de famille* pour ne pas manquer le prochain rendez-vous !



## LOGEMENT ÉTUDIANTS Clé en main

**P**our les étudiants, trouver une caution - familiale, amicale, bancaire - peut se révéler difficile. La solution ? Le dispositif Clé (caution locative étudiante) permet à l'État de se porter garant. Il s'adresse notamment aux étudiants de moins de 28 ans sans caution, mais disposant de revenus (salaire, bourse...). Tous les logements peuvent ouvrir droit à ce dispositif. Une cotisation mensuelle, égale en général à 1,5% du loyer, est exigée.

### ► EN SAVOIR PLUS

lokaviz.fr

## LOCATION MEUBLÉE

### Ce que change la loi Macron

La loi Alur a rapproché les dispositions relatives aux locations meublées et nues. La loi Macron poursuit ce mouvement. Sont ainsi identiques les mentions à faire figurer sur le contrat de location, les documents à joindre et les dispositifs de régularisation du bail en cas d'absence de certaines informations. Cette loi rend possible la remise du congé en main propre contre récépissé ou émargement. Elle adapte aussi les modalités d'ajustement du loyer lors du renouvellement du bail.

### ► EN SAVOIR PLUS [anil.org](http://anil.org)



## EN BREF

### RETRAITE

Navigation simplifiée, contenus enrichis, pages multilingues, accès à l'espace personnel facilité... le nouveau site Internet de l'Assurance retraite, adapté aux mobiles et aux tablettes, a tout bon ! Connectez-vous à [lassuranceretraite.fr](http://lassuranceretraite.fr)

### PRÉCARITÉ

Le Samu social offre aux sans-abri une aide d'urgence comprenant, entre autres, une solution d'hébergement. Pour le joindre, faites le 115 (appel gratuit).



### MÉDIATION

En cas de problème non résolu avec votre service d'eau ou d'assainissement, saisissez la Médiation de l'eau ! Ses services sont gratuits et peuvent être sollicités en ligne : [mediation-eau.fr](http://mediation-eau.fr)



## PARENTS

### Des nouveautés sur mon-enfant.fr

**É**lever un enfant, ce n'est pas toujours facile ! Pour mieux épauler les parents, l'offre du site mon-enfant.fr s'enrichit. Un espace documentaire permet aux parents et aux professionnels de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité (médiateur familial, psychologue...), de trouver des réponses à leurs interrogations. La rubrique « Près de chez vous » liste actions et services locaux mis en place pour faciliter la vie des parents. Un service de demande de mode d'accueil en ligne, opérationnel dans dix départements, réduit le nombre de démarches à accomplir.



## LE CHIFFRE

# 288

MILLIONS

Le nombre de visites enregistrées en 2014 par le portail [caf.fr](http://caf.fr), deuxième site français le plus consulté après celui de Pôle emploi.

Source Cnaf

## CHÔMEURS SENIORS

### Accompagnement vers la retraite

Les chômeurs les plus âgés ont souvent des difficultés à retrouver un poste. Versée par Pôle emploi, la prime transitoire de solidarité (Pts), de 300 euros mensuels, les accompagne vers la retraite. Pour en bénéficier, il faut avoir 60 ans ou plus, sans pour autant avoir atteint l'âge légal de la retraite. Il est également nécessaire d'avoir le nombre de trimestres requis pour une pension à taux plein. Par ailleurs, vous devez percevoir l'Ass (allocation de solidarité spécifique) ou le Rsa (revenu de solidarité active). Il faut enfin avoir été indemnisé ou indemnisable au moins un jour entre 2011 et 2014 au titre des allocations chômage et avoir épuisé ses droits.



- ✓ Vous avez plus de 18 ans
- ✓ Vous travaillez
- ✓ Vous gagnez moins de 1500€  
net environ par mois

# Prime d'activité

